

## «Les petits projets»

*Pour un développement dynamique et innovateur*

**L**ES Fonds administrés par les missions (FAM) constituent pour les ambassades un moyen privilégié de réaliser des projets de développement innovateurs, à un coût relativement peu élevé. A ce titre, ils peuvent faire progresser considérablement le développement du pays assisté puisqu'ils sont une réponse immédiate aux besoins exprimés par les communautés locales. En donnant aux missions la responsabilité de ces fonds et des pouvoirs connexes, le gouvernement canadien a voulu ainsi faciliter une assistance au développement qui s'accompagne d'un minimum de formalités.

A la fin de mars 1984, le Conseil du Trésor du Canada a approuvé de nouveaux critères, conditions et dispositions concernant tous les programmes d'aide au développement, y compris celui des Fonds administrés par les missions.

Les nouvelles lignes directrices stipulent notamment que la responsabilité, le pouvoir et l'imputabilité sont expressément délégués aux chefs de mission pour l'identification, l'analyse, l'approbation, la mise en œuvre et la fermeture des projets.



*La fourniture de l'équipement maraîcher et la réalisation d'une garderie d'enfants a permis d'alléger les travaux des femmes de Bouakour en Casamance au Sénégal, d'une part, et d'autre part, d'améliorer l'alimentation des villageois et à leur procurer des revenus monétaires.*

